

SEANCE DU 22 MAI 2018

Le vingt-deux mai deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, ANNEQUIN, BATTIER, BEL-SICAUD, BROCHARD, BUISSON, BUTTIN, CECILLON, CORONT-DUCLUZEAU, COTTAZ, DEPLAGNE, FOURNIER, GUICHERD, LELONG, MONIN, MOUNIER, PACCARD, VERT.

Absent : Monsieur ROSTAING

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BEUCHAT, DEBIE (a donné pouvoir à Monsieur LELONG), GUEUGUE, VALIENTE-JACQUET (a donné pouvoir à Madame BEL-SICAUD).

Madame MONIN a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 Demande de fonds de concours à la communauté de Communes des Vals du Dauphiné

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 ;

Considérant que la commune doit procéder aux travaux d'aménagement du « chemin de l'Extraz » et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes des Vals du Dauphiné, conformément au plan de financement énoncé ci-dessous ;

Considérant que la commune doit procéder à l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs (VPI) pour les écoles communales et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes des Vals du Dauphiné, conformément au plan de financement énoncé ci-dessous ;

Considérant que la commune doit procéder à l'acquisition d'un jeu pour enfant – Pyramide de corde pour l'espace de loisirs « Terrain Ganet » et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes des Vals du Dauphiné, conformément au plan de financement énoncé ci-dessous ;

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune doit procéder aux travaux d'aménagement du « chemin de l'Extraz » ; Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | |
|--|-------------|
| - Le prix de revient prévisionnel HT de l'opération est estimé à : | 44 217,00 € |
| - Le montant total des financements externes s'élève à : | 0,00 € |

La contribution aux investissements pour la commune, pour cette opération s'élève à : **44 217,00 €**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune doit procéder à l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs (VPI) pour les écoles communales ; Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | |
|--|-------------|
| - Le prix de revient prévisionnel HT de l'opération est estimé à : | 12 945,00 € |
| - Le montant total des financements externes (Région) s'élève à : | 1 035,60 € |

La contribution aux investissements pour la commune, pour cette opération s'élève à : **11 909,40 €**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune doit procéder à l'acquisition d'un jeu pour enfant – Pyramide de corde pour l'espace de loisirs « Terrain Ganet » ; Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectuerait sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement défini dans la convention soit pour la commune de Cessieu 17 heures pour un coût unitaire de 20€ par heure.

Les missions confiées au personnel du service commun « systèmes d'information », détaillées à l'annexe 1 de la convention, sont les suivantes :

- Suivi des évolutions technologiques et réglementaires dans les domaines liés à l'informatique et à la téléphonie
- Gestion des infrastructures techniques (serveurs, réseaux, sécurité)
- Gestion des ordinateurs et téléphones (achat, paramétrage, dépannage)
- Gestion de projets (étude, consultation, suivi)
- Accompagnement des services métiers (logiciels)
- Conseils pour optimiser la fiabilité, la confidentialité et l'intégrité des données (sauvegarde)
- Rôle de Délégué à protection des données dans le cadre du RGPD

Monsieur le maire répond aux interrogations des élus mais ils s'aperçoivent qu'il manque une précision dans la convention. Les 17 heures prévues pour l'intervention des informaticiens sont-elles par mois, par an ? Si les 17 heures ne sont pas utilisées, seront-elles dues ?

Les conseillers municipaux décident donc à l'unanimité de reporter ce point au prochain conseil municipal du mois de juin afin qu'il soit demandé des précisions aux services des Vals Du Dauphiné.

4. Autorisation à monsieur le maire pour la signature d'une convention de transfert de chapiteaux de la communauté de Communes des Vals du Dauphiné

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes des Vals du Dauphiné a cessé de prendre en charge la compétence « prêt de chapiteaux » depuis le 1^{er} janvier 2018. Les chapiteaux qui appartenaient à la communauté de communes des Vals du Dauphiné ont été répartis entre les communes utilisatrices, membres de l'ancienne Communauté de communes des Vallons de la Tour, la commune de Cessieu a donc récupéré 2 chapiteaux à titre gracieux. Une convention de transfert de matériel est nécessaire afin de fixer pour définir précisément les modalités et les conditions de transfert et de prêt des chapiteaux ainsi que la liste du matériel transféré. La commune devra mettre à disposition les chapiteaux auprès de la communauté de communes des Vals du Dauphiné pour leur manifestation. Monsieur le Maire dit qu'un calendrier des besoins de la communauté de communes sera demandé. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune reprenne le service de mise à disposition de chapiteaux et de l'autoriser à signer une convention de transfert et de prêt des chapiteaux avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné. Une réunion est à prévoir avec les services techniques de la commune pour organiser le montage et le démontage des chapiteaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la reprise du service de mise à disposition de chapiteaux par la commune de Cessieu ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement un adjoint, à signer, une convention de transfert et de prêt des chapiteaux avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné qui définit précisément les modalités et les conditions, le matériel transféré ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente décision.

5. Prise en charge par la commune des frais non remboursés par l'assurance dans le cadre des accidents du travail des agents

La sécurité sociale (pour les agents du régime général) ou le contrat groupe d'assurances statutaires du CDG 38 (pour les agents du régime spécial CNRACL) prennent en charge les dépenses liées aux accidents de service, trajet et maladie professionnelle sur la base des remboursements obligatoires de la sécurité sociale.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les agents dans le cadre de soins liés à ce type d'accidents ou de maladies professionnelles peuvent être amenés à consulter des praticiens dont les honoraires ne sont pas pris en charge par le régime obligatoire de la sécurité sociale ou l'assurance statutaire du contrat groupe du CDG 38 (ostéopathie, microkinéothérapie...) mais sont nécessaires au rétablissement de l'agent.

Il propose donc que ceux-ci soient pris en charge par la collectivité, ces soins ne devant pas être à la charge des agents communaux du fait de l'exercice de leurs missions dans la limite de 2 consultations par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

0 voix pour

0 abstention

19 voix contre

DECIDE de ne pas rembourser les frais afférents à des soins non conventionnés et les honoraires non pris en charge par le régime obligatoire de la sécurité sociale ou l'assurance statutaire du contrat groupe du CDG 38 (ostéopathie, microkinéothérapie...).

6. Décision modificative n°1 BP 2018

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le Budget Primitif (BP) 2018 au moyen d'une décision modificative du budget. Il donne les raisons de ces changements et répond aux questions posées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le budget primitif 2018 de la Commune comme suit :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ... | 0,00€ | 1 000,00 € | 0,00€ | 0,00€ |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 0,00€ | 1 000,00 € | 0,00€ | 0,00€ |
| R-7318 : Autres impôts locaux ou assimilés | 0,00€ | 0,00€ | 0,00€ | 1 000,00 € |
| TOTAL R 73 : Impôts et taxes | 0,00€ | 0,00€ | 0,00€ | 1 000,00€ |
| Total FONCTIONNEMENT | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00€ | 1 000,00 € |
| Total Général | | 1 000,00 € | | 1 000,00 € |

7. Questions diverses

- Décisions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises en avril/mai à partir de 5000 € HT et les demandes d'avis de non-préemption de la Commune :

| |
|---|
| Réfection toiture - Bâtiment Bibliothèque / RAM |
| Avis de non-préemption dans le cadre de la vente Mme VALIENTE à M. FOURNIER pour un bien situé 73 chemin du Puits |
| Avis de non-préemption dans le cadre de la vente M. PAGLIAROLI à M. et Mme CHAROUX-BRIEU pour un bien situé 43 chemin de Rives |
| Avis de non-préemption dans le cadre de la vente de M. DUBUISSON à Mme PHILIPPOT pour un bien situé 39 chemin du Geay |
| Avis de non-préemption dans le cadre de la vente de M. et Mme MIOZ à M. BADESCU et Mme MARCELO pour un bien situé 36 rue du Revol |

- Travaux terrain du stade

Monsieur BUISSON explique que des travaux sont prévus en juin pour rénover le terrain du stade. L'entreprise interviendra après le week-end de fête des 70 ans de l'association du football.

- Emploi saisonnier CDD juillet -aout aux services techniques

Monsieur le Maire explique que la commune recherche un emploi saisonnier en CDD juillet-aout aux services techniques, le permis B est indispensable.

- Chantier jeunes des VDD

Monsieur le Maire annonce aux conseillers qu'en juillet 3 jeunes sélectionnés par la commune, en contrat de 20 heures avec la communauté de communes, interviendront sur la commune, deux aux services techniques et un en administratif.

- Travaux de voirie

Réfection chemin de l'Extraz

L'entreprise Eiffage interviendra pour rénover la route les 19-20-21 juin 2018.

- Fête de la musique

Monsieur BUISSON rappelle aux conseillers que le Comité des fêtes organise cette année une Fête de la musique, le vendredi 22/06/18.

Trois groupes participeront à la fête de la musique, la SACEM a autorisée l'exonération de la manifestation. Le Comité des fêtes assure la vente de boissons et la restauration. Des affiches sont à distribuer.

- Ambroisie

Monsieur LELONG et Madame BEL-SICAUD expliquent qu'au prochain conseil municipal du 19/06, des courriers et prospectus sur le thème de l'ambroisie seront distribués aux conseillers. Chacun sera chargé de la distribution sur un secteur de la Commune.

- Illuminations

Monsieur LELONG dit qu'une réunion sera organisée pour prévoir l'achat de nouveaux motifs d'illumination

- Toilettes WC château

Monsieur ANNEQUIN annonce que les travaux pour la construction des toilettes extérieures à l'école du Château auront lieu en juillet.

- Commission scolaire

Madame DEPLAGNE annonce les dates des conseils d'école et des prochaines manifestations scolaires

- le vendredi 25/05 à 18h : remise permis piéton au restaurant scolaire
- Conseil d'Ecole du château le 12/06
- Conseil d'Ecole du bois le 20/06
- Conseil d'Ecole de la maternelle le 25/06
- le 28/06 à 18h : remise des dictionnaires

Madame DEPLAGNE explique qu'une 8^{ème} classe à l'école du Château doit être ouverte à la rentrée 2018-2019.

Achat de vidéoprojecteurs interactifs (VPI)

Madame DEPLAGNE explique que la commission scolaire souhaite prévoir l'investissement de tableaux et vidéoprojecteurs interactifs au niveau des écoles communales.

Une consultation a été menée par le responsable des services périscolaires avec l'aide de l'équipe informatique de la communauté de communes des Vals du Dauphiné. Une entreprise répond à tous les critères au niveau du matériel (tableaux, les vidéoprojecteurs interactifs (VIP), les ordinateurs) et de la pose (simplement préparation des classes à faire par les services techniques). Ainsi cinq classes des trois écoles de la commune (primaire, maternelle et la classe unique du « Bois ») vont pouvoir être équipées par ce matériel. Une demande de subvention est en cours de préparation, elle sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Inscriptions service garderie périscolaire

Madame DEPLAGNE annonce qu'un nouveau fonctionnement d'inscription dématérialisée par le biais du logiciel 3DOUEST concernant le service garderie va être mis en place à compter de la rentrée 2018-2019.

- Monsieur le Maire rappelle les manifestations à venir :

- Inauguration de la table d'orientation à la chapelle Saint Joseph : Samedi 26/05/18 à 11h
- Inauguration de la voie modes doux : samedi 02/06/18 à partir de 10h30
- Cérémonie d'accueil organisée par comité de jumelage pour l'arrivée des italiens le 28/06

Fin de séance 20h35